



Licenciement économique. Je suis en alternance.

Par SANJYX

Bonsoir,
Je suis actuellement en formation en alternance (3semaine en entreprise, une semaine en cours)
Et la boîte dans laquelle je travaille ferme aujourd'hui, faillite, liquidation.

Je suis donc licencié économique.

Étant donné que mon contrat se termine fin mai 2024.

Ai-je droit à une indemnisation ? Vais-je toucher l'intégralité de mes salaires prévues jusqu'à la fin de mon contrat ?

Pouvez-vous éclaircir ma situation svp ?
Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Etes vous en CDI ou CDD ?
Le licenciement économique d'un CDD n'est pas possible .

Je vous conseille de vous rapprocher de votre centre de formation, qui même si il prévoit une période où ils puissent vous accepter sans contrat, conditionne quand même les cours et surtout le diplôme à avoir un minimum d'heures en entreprise .

Par SANJYX

C'est un contrat d'apprentissage, donc c'est un CDD.

J'ai atteint mon objectif d'heure en entreprise, je peux passer et avoir mon diplôme sans problème.

Étant donné qu'elle est en faillite, si je ne suis pas licencié économique, dans quelle catégorie de licenciement je me retrouve svp ?